

À FOURNIR PAR LE CANDIDAT

Le candidat doit apporter :

Matériel de traçage - compassage (un feutre permanent à pointe ronde, un réglet, un chiffon)

Il doit prévoir un équipement individuel compatible avec les règles d'hygiène et de sécurité d'usage dans un atelier verre.

DOCUMENTS AUTORISÉS : Néant

MATÉRIEL À FOURNIR PAR LE CANDIDAT	CAP Arts du Verre et du Cristal	EP2 : Analyse technique et réalisation	
	Code : 26-CAP-AVC-EP2A-ME1		Durée : 10H00
	SESSION 2026		Page 1/1